

LE 7 SEPTEMBRE - FÊTE DU VILLAGE FORUM DES ASSOCIATIONS suivi du BBQ et du FEU D'ARTIFICE

Vivre ensemble à Sonchamp

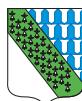
BULLETIN D'INFORMATION - JUIN 2024 - N°415

Responsable de la rédaction : Ysabelle May-Ott, maire de Sonchamp

Comité de rédaction : Alain Resnier, Catherine Jarri, Sabrina Chaudesaigues et Richard Naze

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h/16h-18h. Samedi 9h-12h

Tél. 01 34 84 41 08 - mairie@sonchamp.fr



www.sonchamp.fr

Laissez vos articles, petites annonces... sur la boîte mail : journal.sonchamp@gmail.com

Éditorial de Mme Ysabelle May-Ott - Maire de Sonchamp

BUDGET COMMUNAL

Le budget communal a été voté en avril dernier.

Sur l'exercice 2023 en section de fonctionnement, nous avons réussi malgré une année financièrement tendue, à dégager un léger excédent de fonctionnement, résultat d'une gestion budgétaire rigoureuse.

Le budget d'investissement 2023, lui, par le jeu des délais d'obtention des subventions est déficitaire sur le papier, mais comblé dans un premier temps par nos fonds propres. Les dépenses concernant les gros travaux communaux : maison médicale et salle de Greffiers vont s'équilibrer sur le budget prévisionnel 2024.

Chaque année nous subissons, sans aucune action possible de notre part, les aléas financiers de nos partenaires institutionnels, qui nous subventionnent selon leur bon vouloir ; état, région, département.

La crise de l'immobilier et la baisse du pouvoir d'achat en 2023 ont entraîné des conséquences sur les finances des départements : moins de maisons vendues, c'est moins de frais de notaires (droits de mutation), et donc moins de recettes pour les communes.

En 2024 nos financements départementaux fondent comme neige au soleil avec une baisse annoncée de plus de 30%. En investissement le triennal voirie (subventionné à 70% par le département), est reporté au mieux en 2025, si le budget le leur permet.

L'état a lancé une opération drastique d'économies avec le risque d'abandon d'une partie du fonds vert, pilier de nos investissements sur l'éclairage public et celui des bâtiments.

Notre inquiétude et notre sentiment de frustration sont notre quotidien.

Nous n'avons eu d'autre choix pour boucler ce budget 2024, que de voter une augmentation de 1.5% du taux des taxes foncières ; les dépenses de fonctionnement de la commune continuant d'augmenter malgré des efforts budgétaires décidés sur plusieurs postes.

Sonchamp a une offre de services non négligeable, devenue incontournable pour la population, mais qui nécessite des budgets de plus en plus conséquents que nous peinons à trouver, faute d'une plus grande autonomie financière des communes.

Nos prévisions d'investissements ont été réduites au strict nécessaire, aux projets en cours et à ce qui pourra être subventionné. A contrario, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a mis en place deux mesures d'accompagnement, bienvenues pour les communes ; un fonds de concours et un fonds de travaux, que nous allons solliciter sur des projets déjà engagés.

Merci aux élus et aux services administratifs pour tout le travail réalisé cette année encore.

Bonne lecture.



INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Vous êtes nouvellement arrivés à Sonchamp, votre enfant est né en 2021 ou en âge d'être scolarisé à la rentrée prochaine à l'école primaire ?

Vous devez prendre contact avec la mairie afin de procéder à l'**inscription de votre enfant** et ce, dès maintenant pour permettre à l'école d'avoir une visibilité sur les arrivées possibles et d'établir une carte scolaire la plus fiable possible (**mai au plus tard**).

Le carnet de vaccination et le livret de famille vous seront demandés. Après l'inscription administrative en mairie, vous prendrez contact avec l'école, **le mardi de préférence au 01 34 84 41 93** afin de fixer un rendez-vous avec la directrice Mme Resnier pour l'admission de votre enfant.

Une visite de l'école maternelle aura lieu au mois de juin ou juillet. Chaque parent dont l'enfant est inscrit sera informé par mail de la date de cette visite.

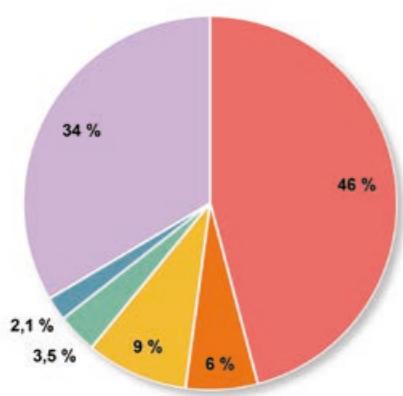
Bilan financier

2023 BUDGET RÉALISÉ

RECETTES

| | | |
|--|-----------------------|------|
| Impôts et Taxes | 1 131 500,51 € | 46% |
| Dotations et subventions | 153 367,50 € | 6% |
| Produits des ventes du domaine et participations | 217 642,19 € | 9% |
| Autres Produits (loyers, baux, locations...) | 85 538,87 € | 3,5% |
| Produits financiers | 3,83 € | 0% |
| Opération d'ordre entre sections (régie) | - € | 0% |
| Atténuation de charges | 50 974,49 € | 2,1% |
| Reprise sur amortissements et provisions | - € | 0% |
| TOTAL des recettes | 1 639 027,39 € | |
| Résultat de fonctionnement reporté 2022 | 826 390,62 € | 34% |
| TOTAL des recettes | 2 465 418,01 € | |

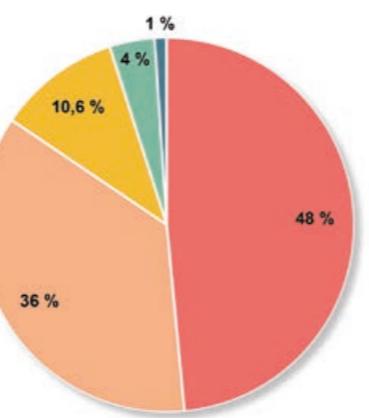
- Impôts et Taxes
- Dotations et subventions
- Produits des ventes du domaine et participations
- Autres Produits (loyers, baux, locations...)
- Produits financiers
- Atténuation de charges
- Résultat de fonctionnement reporté 2022*



DÉPENSES

| | | |
|---|-----------------------|-------|
| Charges de personnel et frais assimilés | 742 343,34 € | 48,5% |
| Charges à caractère général | 550 464,89 € | 36% |
| Autres charges de gestion courante | 162 271,29 € | 10,6% |
| Atténuation de produits (FPIC) | 59 695,00 € | 4% |
| Charges financières (intérêts des emprunts) | 15 452,22 € | 1,0% |
| Charges exceptionnelles | 483,23 € | 0% |
| Dotations aux amortissements | - | 0% |
| TOTAL des dépenses | 1 530 709,97 € | |
| Virement à la section d'investissement | - € | 0% |
| TOTAL des dépenses | 1 530 709,97 € | |

- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Atténuation de produit (FPIC)
- Charges financières (intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements

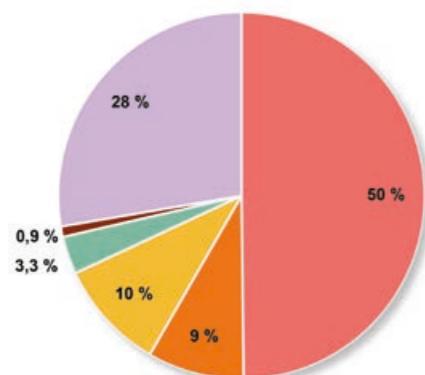


2024 BUDGET PRÉVISIONNEL

RECETTES

| | | |
|--|-----------------------|------|
| Impôts et Taxes | 1 105 324 € | 50% |
| Dotations et subventions | 189 407 € | 9% |
| Produits des ventes du domaine et participations | 215 706 € | 10% |
| Autres Produits (loyers, baux, locations...) | 74 080 € | 3,3% |
| Produits exceptionnels | - € | 0% |
| Opération d'ordre entre sections (régie) | - € | 0% |
| Atténuation de charges | 20 000 € | 0,9% |
| Reprise sur amortissements et provisions | - € | 0% |
| TOTAL des recettes | 1 604 517 € | |
| Résultat de fonctionnement reporté 2023 | 614 480,23 € | 28% |
| Intégration résultat budget Logement | - € | 0% |
| TOTAL des recettes | 2 218 997,56 € | |

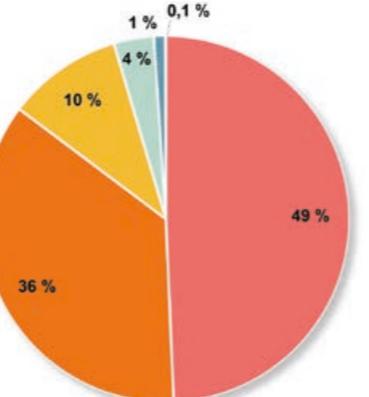
- Impôts et Taxes
- Dotations et subventions
- Produits des ventes du domaine et participations
- Autres Produits (loyers, baux, locations...)
- Atténuation de charges
- Résultat de fonctionnement reporté 2023*
- Intégration résultat budget Logement



DÉPENSES

| | | |
|---|-----------------------|------|
| Charges de personnel et frais assimilés | 823 200 € | 49% |
| Charges à caractère général | 599 967 € | 36% |
| Autres charges de gestion courante | 169 611 € | 10% |
| Atténuation de produit (FPIC) | 59 000 € | 4% |
| Charges financières (intérêts des emprunts) | 16 500 € | 1% |
| Charges exceptionnelles | 1 000 € | 0,1% |
| Dotations aux amortissements | - € | 0% |
| TOTAL des dépenses | 1 669 278 € | |
| Virement à la section d'investissement | 549 719,82 € | |
| TOTAL des dépenses | 2 218 997,56 € | |

- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Atténuation de produit (FPIC)
- Charges financières (intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles



Bilan financier

2023 RÉALISÉ

RECETTES

| | | |
|---|--------------------|-----|
| Opérations patrimoniales | - € | 0% |
| Dotations, fonds divers et réserves | 56 268,13 € | 82% |
| Subventions d'investissement | 11 597,00 € | 17% |
| Emprunts et dettes assimilées | 530,38 € | 1% |
| Subventions d'équipement versées | - € | 0% |
| Immobilisations corporelles | - € | 0% |
| Immobilisations en cours | - € | 0% |
| Autres immobilisations financières | - € | 0% |
| TOTAL des recettes | 68 395,51 € | |
| Résultat de fonctionnement reporté 2022 | - € | 0% |
| TOTAL des recettes | 68 395,51 € | |

INVESTISSEMENTS

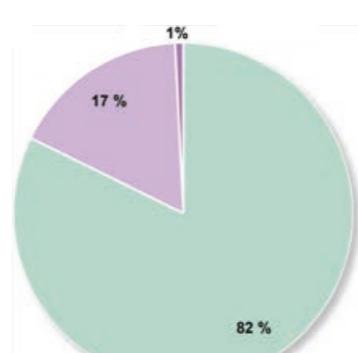
2023 RÉALISÉ

DÉTAIL IMMOBILISATIONS

| | 2023 |
|---|---------------------|
| OPÉRATION PATRIMONIALE | 1 948,21 € |
| Emprunts et dettes assimilées | 47 552,63 € |
| Emprunt en euros (1641) | 47 552,63 € |
| Dépôts et cautionnements (165) | - € |
| Immobilisations incorporelles (20) | 12 995,93 € |
| Cabinet médical | 2 400,00 € |
| Logiciels et licences informatiques | 10 595,93 € |
| Immobilisations corporelles (21) | 82 902,93 € |
| Achat terrain rue du Gué | 24 674,70 € |
| Réparation mur des cimetières Greffiers, et Sonchamp | 1 380,00 € |
| Travaux chaudières | 30 598,26 € |
| Mise au norme parafoudre | |
| Mise au norme électrique bâtiments | |
| Bornes déjections canines | |
| Voirie - débroussaillages | |
| Matériels service technique | |
| Matériels divers : informatique - Pcs - Armoire coupe-feu - Cantine | 13 835,81 € |
| IMMOBILISATIONS EN COURS (23) | 199 372,57 € |
| Constructions | 155 112,39 € |
| Réaménagement du cabinet médical "Les hirondelles" | |
| Parking du cimetière - Greffiers | 44 260,18 € |
| Total immobilisations 2023 | 388 623,32 € |

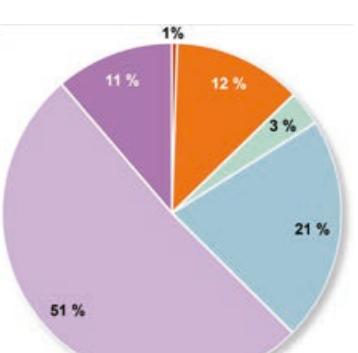
Recettes

- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Emprunts et dettes assimilées



Dépenses

- Dotations, fonds divers et réserves
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté



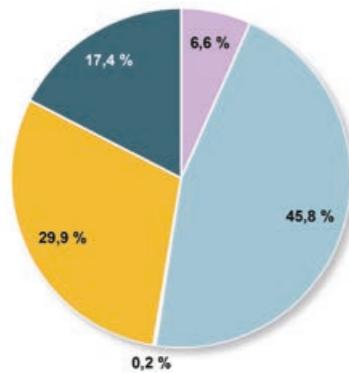
2024 PRÉVISIONNEL

| RECETTES | | |
|---|-----------------------|-------|
| Opérations patrimoniales | - € | 0% |
| Dotations, fonds divers et réserves | 122 121,92 € | 6,6% |
| Subventions d'investissement | 840 648,03 € | 45,9% |
| Emprunts et dettes assimilées | 4 000,00 € | 0,2% |
| Subventions d'équipement versées | - € | 0% |
| Immobilisations corporelles | - € | 0% |
| Immobilisations en cours | - € | 0% |
| Autres immobilisations financières | - € | 0% |
| TOTAL des recettes | 966 769,95 € | |
| Résultat de fonctionnement reporté 2023 | 549 719,82 € | 29,9% |
| Affectation au compte 1068 | 320 227,81 € | 17,4% |
| TOTAL des recettes | 1 836 717,58 € | |

| DÉTAIL DES RECETTES | | |
|--|---------------------|--|
| DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES | 122 121,92 € | |
| FCTVA (10222) | 100 121,92 € | |
| TAM (10226) | 22 000,00 € | |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 840 648,03 € | |
| Programme Greffiers | 68 000,00 € | |
| Programme Maison médicale | 476 800,00 € | |
| Programme Triennal Voirie | 90 796,50 € | |
| Abris bus Chéraillée | 23 765,00 € | |
| Éclairage public | 48 740,00 € | |
| Éclairage solaire | 21 016,00 € | |
| Vidéo surveillance | 35 664,80 € | |
| Éclairage bâtiments | 8 764,00 € | |
| Rénovation appartement Clos de l'Etang | 10 000,00 € | |
| Fenêtres Mairie | 10 000,00 € | |
| Suite incendie école | 586,00 € | |
| PC école | 10 148,04 € | |
| Enceinte école | 500,00 € | |
| Meubles école | 10 317,69 € | |
| Rénovation 57 rue André Thome | 10 650,00 € | |
| Terrains | 14 900,00 € | |
| EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES | 4 000,00 € | |
| Dépôts et cautionnements (165) | 4 000,00 € | |

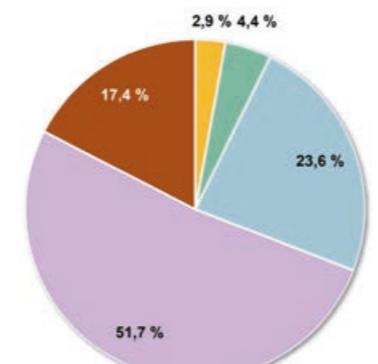
Recettes

- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Emprunts et dettes assimilées
- Résultat de fonctionnement reporté 2022



Dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté



| DÉPENSES | | |
|--|-------------------------|--------|
| Opérations patrimoniales | - € | 0 % |
| Dotations, fonds divers et réserves | - € | 0 % |
| Emprunts et dettes assimilées | - 52 677,95 € | 2,9 % |
| Immobilisations incorporelles | - 81 297,36 € | 4,4 % |
| Immobilisations corporelles | - 432 924,41 € | 23,6 % |
| Immobilisations en cours | - 949 590,05 € | 51,7 % |
| Dépenses imprévues | - € | 0 % |
| TOTAL des dépenses | - 1 516 489,77 € | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - 320 227,81 € | 17,4 % |
| TOTAL des dépenses | - 1 836 717,58 € | |

Infos mairie

Compte-rendu sommaire
CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29/02/2024 rédigé par Danièle LESBATS, secrétaire de séance

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion communal du Receveur Principal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023.

| Compte de Gestion 2023 - Commune | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Dépenses (€) | Recettes (€) | Dépenses (€) | Recettes (€) |
| | 1 530 709,97 | 1 639 027,39 | 344 772,47 | 68 395,51 |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

Considérant que Mme MAY OTT, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Antoine LOPEZ, 1^{er} adjoint au maire, pour le vote du compte administratif, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

| Compte Administratif 2023 - Commune | Fonctionnement | | Investissement | |
|-------------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Dépenses (€) | Recettes (€) | Dépenses (€) | Recettes (€) |
| | 1 530 709,97 | 1 639 027,39 | 344 772,47 | 68 395,51 |

Résultats + 108 317,42 - 276 376,96

Hors de la présence de Madame Ysabelle MAY OTT, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

| Fonctionnement | Résultats de fonctionnement constatés exercice 2023 | + 108 317,42 |
|--|---|--------------|
| | Reprise des résultats antérieurs | + 826 390,62 |
| | Résultat cumulé | + 934 708,04 |
| Investissement | Résultats d'investissement constatés exercice 2023 | -276 376,96 |
| | Reprise du résultat antérieur | -43 850,85 |
| | Résultat cumulé | -320 227,81 |
| | RAR - recettes | 0,00 |
| RAR - dépenses | 0,00 | |
| Soit un déficit d'investissement 2024 à couvrir de | 320 227,81 | |

Soit un excédent de fonctionnement de 614 480,23 € à affecter au 002

Soit un déficit d'investissement de 320 227,81 € à affecter au 001.

VOTE DES TAUX DE TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité pour une augmentation des taux de 1,5%

Pour 11 voix, Contre 7 voix :

| Libellé | Taux 2023 | Taux 2024 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Taxe sur le Foncier Bâti | 19,27 | 19,56 |
| Taxe sur le Foncier Non Bâti | 47,44 | 48,15 |
| Taxe habitation résidence secondaire | 8,32 | 8,44 |

VOTE DE BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'ADOPTER le Budget Primitif de la Commune par chapitre.

ADOPTE la section de Fonctionnement du BP 2024 de la Commune qui s'équilibre à 2 218 997,56 € conformément au document budgétaire ci-joint.

ADOPTE la section d'Investissement du BP 2024 de la Commune qui s'équilibre à 1 836 717,58 € conformément au document budgétaire ci-joint,

VOTE DE LA SUBVENTION AU BUDGET C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 3 460,00 € (trois mille quatre cent soixante euros) au profit du Centre Communal d'Action Sociale comprenant le remboursement exceptionnel d'une dépense de transport réglé par erreur sur le budget du CCAS.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE TARIF D'INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC DONT L'ORIGINE SERAIT SUR UN DOMAINE PRIVÉ

Les services techniques ont dû intervenir à plusieurs reprises pour faire suite à des dégâts occasionnés sur la voie publique par la chute d'arbres, des animaux errants ou autre situation dont l'origine émanait d'un domaine privé.

Considérant l'augmentation des salaires et des charges par rapport à 2022, date de l'ancienne délibération, Considérant que chaque propriétaire ou locataire en fonction des situations est responsable de ses biens meubles ou immeubles Considérant que l'entretien doit se faire régulièrement pour éviter l'intervention en urgence des services techniques et ou de secours, Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE pour l'intervention des services techniques les montants horaires de recouvrement suivants :

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 4/04/2024

| | Montant de l'heure en semaine | Montant de l'heure le week-end |
|--------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Intervention | 40 euros TTC | 60 euros TTC |

Les services techniques mettront en sécurité la voie publique. Charge au propriétaire de débarrasser la voie publique.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AUTORISATION DE FAIRE INTERVENIR UNE ENTREPRISE POUR REMETTRE EN ÉTAT LE DOMAINE PUBLIC DANS LE CAS OÙ L'ORIGINE SERAIT PRIVÉE

Considérant que chaque propriétaire ou locataire en fonction des situations est responsable de ses biens meubles ou immeubles, que l'entretien doit se faire régulièrement pour éviter l'intervention en urgence des services techniques et ou de secours. Considérant que la commune alerte les locataires ou propriétaires de dangers émanant de propriétés privées. Considérant que les services techniques de la commune peuvent intervenir dans une situation dont l'origine est sur un domaine privé comme la chute d'un arbre, des animaux errants ou autre situation, mais qu'ils ne peuvent pas intervenir sur les chantiers nécessitant des engins ou des compétences spécifiques. Considérant que la commune peut faire intervenir une entreprise privée de son choix afin de mettre en sécurité le Domaine Public rapidement,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** l'intervention d'une entreprise privée en cas de nécessité ou afin de mettre en sécurité la voie publique **AUTORISE** le paiement des factures au nom de la commune **AUTORISE** la commune à refacturer le propriétaire (personne morale ou personne physique) de l'intégralité de la facture en émettant un titre.

TABLEAU DES PERMANENCES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Madame Le Maire rappelle l'obligation pour un élu de tenir une permanence lors des élections. Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Le bureau N°2 de Greffiers étant toujours fermé pour cause de travaux, celui-ci sera délocalisé dans le gymnase rue des fours à chaux comme les fois précédentes.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DEMANDE DE FONDS VERT POUR L'ÉCLAIRAGE SOLAIRE

Considérant que pour l'année 2024, la commune de Sonchamp souhaite soumettre le projet de rénovation de l'éclairage public, à savoir :

- Hameau La Guépière
- Parking des Bouleaux - Tennis
- Rue de l'Etang d'Or

DÉCIDE de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds vert 2024 pour la rénovation de l'éclairage public, pour un montant de 32 364 euros TTC représentant un taux de 80 % du montant HT du coût prévisionnel ;

DIT que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Coût prévisionnel des Travaux HT : 26 970 euros
- Subvention sollicitée (80 %) : 21 576 euros
- Autofinancement HT : 5 394 euros

DIT que les recettes seront inscrites au budget principal de la Commune 2024 :

DÉCIDE de soumettre cette décision aux mêmes règles que celles afférentes aux délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance ;

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES DÉPENSES RELATIVES À L'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE

Vu le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural ;

Vu le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'église Saint-Georges ;

Considérant que le dispositif « entretien du patrimoine rural » de l'agence Ingénierie a été reconduit pour les années 2024-2028, qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement l'église Saint-Georges entrant dans ce patrimoine. Considérant que la prochaine commission départementale aura lieu en septembre 2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ainsi que la réalisation de travaux d'entretien, INSCRIT le montant des dépenses au budget 2024 comme suit : 10 000 euros pour les travaux liés au carnet d'entretien et 10 000 euros pour le coût des travaux. DONNE son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire, S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe. AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie/terrains

- Réfection de voirie : le blowpatcheur (véhicule pour reboucher les trous dans la voirie) interviendra les 16 et 17 avril si les conditions météorologiques le permettent à la Reverderie, Pinceloup et sur le parking de l'école.
- Terrain rue des fours à chaux : la signature a été reportée de 10 jours
- Louareux : l'intervention électrique qui devait avoir lieu a été reportée à une date ultérieure. Les poteaux sont toujours au sol mais les fils ont été ramassés.



Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 4/04/2024

- Menainville : les avaloirs ont été cassés au niveau du pont côté Menainville. La mairie va informer la commune d'Ablis.
- Inondations : la route entre Baudicourt et la station-service, la route à Chatonville et celle de Paincourt ont été inondées suite aux dernières pluies. Il est signalé que sur l'ancien chemin de Chatonville l'eau s'écoule dans les propriétés privées car il y a un point bas après l'avaloir.

Bâtiments :

- Le pignon de Greffiers : installation de la base de vie lundi prochain. La commune a eu la mauvaise surprise d'avoir une révision des prix de la part de l'entreprise qui doit intervenir. Madame Le Maire s'y est opposé, pour le moment aucune augmentation ne sera payée. Le service juridique d'Ingénierie a été contacté.
- Maison médicale : les déchets sont toujours derrière les barrières. Le maçon a commencé. La toiture a été refaite. Les travaux se passent bien et sont dans les temps. Le maître d'œuvre suit bien les travaux

Évènements / réunions :

- C.C.A.S. : un conseil d'administration a eu lieu la semaine dernière et le budget a été voté
Le goûter des seniors a été un moment festif autour d'une animation musicale avec Xavier Llamas et ses musiciens
- Le 03.04.2024 étaient organisées les Olympiades de la prévention par Rambouillet. Tous les seniors à partir de 60 ans étaient les bienvenus autour d'une conférence et de jeux. Sonchamp est arrivé en tête. Quatre communes se sont prêtées au jeu.
- Jumelage : le voyage en Allemagne pour l'ascension se prépare. Le 19 avril aura lieu l'assemblée générale à 20h30 au clos de l'étang.
- Réunion syndicat mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs affluents (SMDVA) : le budget des deux syndicats a été voté. M Petitprez a expliqué que l'eau sera stockée à Rambouillet dans les étangs prévus à cet effet.
- CUMA : Assemblée Générale bilan positif. Nouveaux entrants dans le conseil administratif. Radiation des adhérents n'ayant pas fait travailler la Cuma depuis longtemps. Le quorum sera donc réduit et atteint plus facilement.
- Conseil Municipal des Enfants : les jeunes élus souhaitent organiser des « mini-olympiades » et une chasse au trésor en juin. Reflexion sur une zone sans tabac à la suite de problèmes d'incivilité autour de l'école. Une campagne d'affichage a été relancée concernant les incivilités de stationnement sur le parking de l'école. Les pochoirs du parc seront prochainement utilisés au niveau des avaloirs..

Divers :

- Méthanisation : un trafic important a été noté le week-end dernier. Le cheminement, les horaires et les jours n'ont pas été respectés. Il est demandé de prévenir la mairie en amont pour pouvoir informer les habitants et connaître le plan de circulation des véhicules. Avec la pluviométrie, les chantiers ne se sont pas déroulés comme prévu. Une prochaine fois une communication sera faite et la route départementale privilégiée.
- Périscolaire : le travail suit son cours pour la rentrée prochaine. Les services envisagent toutes les pistes possibles pour accueillir plus d'enfants : recruter du personnel, faire deux services de cantine et une étude le lundi, mardi et jeudi (sondage distribué aux familles) de 16h30 à 18h par exemple. Réunion avec les parents d'élèves demain avec les élus et la responsable périscolaire.
- Les membres du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse ont voté contre l'élargissement du périmètre du parc.
- Les rentes : procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme en cours, pas de changement sur le chantier
- Site de La chaudière : suite au CODAF procès-verbal d'infraction pour des mobil homes non autorisés
- BATIGERE : pas d'information malgré les relances pour connaître la suite des travaux

CONSTITUONS NOTRE ÉQUIPE SONCHAMPOISE POUR PARTICIPER ET RAPPORTER LE TROPHÉE !... inscrivez-vous !



Notre communauté d'agglo, labellisée "Terre de Jeux 2024" organise une

RENCONTRE SPORTIVE ENTRE LES 36 COMMUNES DE NOTRE TERRITOIRE

Ces compétitions amicales entre villes et villages sont l'occasion pour les habitants de se rassembler et de montrer leur esprit d'équipe.

Nous avons besoin de Sonchampois pour constituer une équipe qui représentera notre commune aux 1ers jeux intervillages !

Rendez-vous les 22 et 23 juin 2024 au Stade du Vieux Moulin à Rambouillet.

1 équipe de 10 à 20 personnes par commune

Les équipes doivent être constituées d'au moins 3 femmes, 3 hommes et 3 juniors (nés en 2011 ou avant) pour pouvoir participer à l'ensemble des 21 épreuves (basket à 3, fléchettes, foot-golf, pétanque, tir à la corde,...)

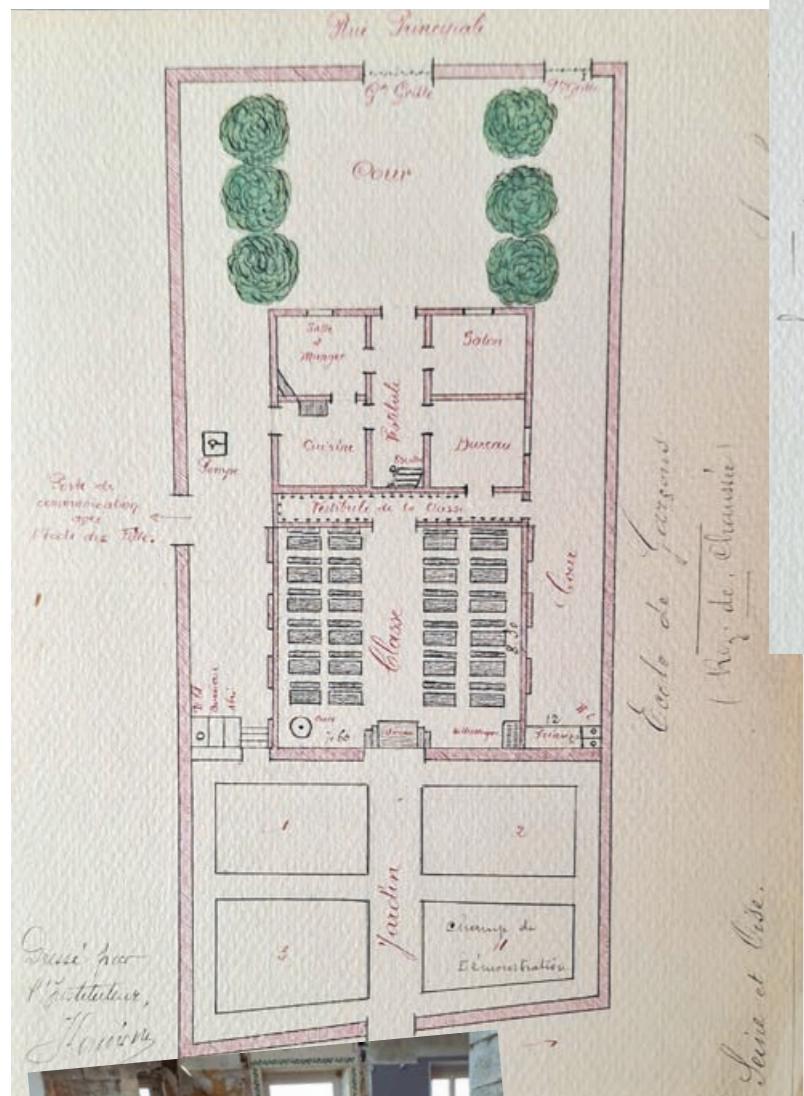
L'événement promet d'être festif et mémorable, avec également des animations pour tous les âges !

Infos et inscriptions : www.rt78.fr/intervillages-2024

Travaux

AU CABINET MÉDICAL

Plans de l'école et le logement du maître datant de 1912/1913 avant qu'elle ne devienne le cabinet médical.

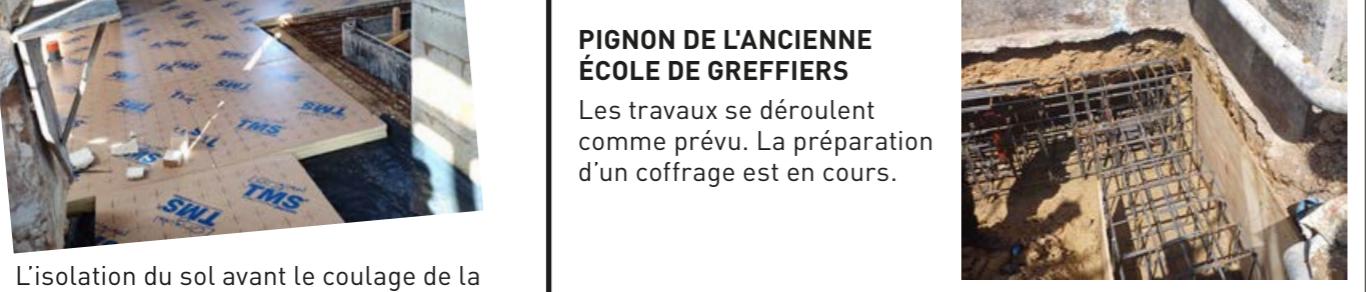


L'isolation du sol avant le coulage de la chape a commencé.

GREFFIERS

PIGNON DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE GREFFIERS

Les travaux se déroulent comme prévu. La préparation d'un coffrage est en cours.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

organise et vous propose de participer

**le mercredi 19 juin 2024
à de MINI-OLYMPIADES**

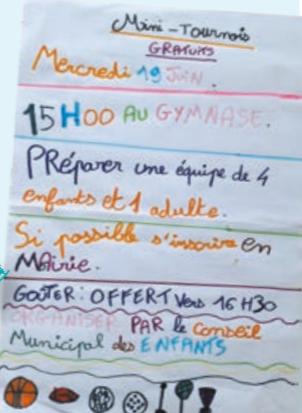
Rendez-vous à partir de 15h au gymnase de Sonchamp

**et le mercredi 3 juillet
à une CHASSE AUX TRÉSORS...**



Lors de ses réunions de travail, le Conseil municipal des enfants explore plusieurs domaines d'actions et réflexions, voici quelques uns des projets en cours d'élaboration :

- zones sans tabac (affiche).
- événements (mini-olympiades, chasse aux trésors...)
- potagers participatifs
- fleurissement des sentes
- actions intergénérationnelles...



Hippodrome de Rambouillet
8 septembre 2024, à 13 h 30

**Courses au trot
avec le
Prix de Sonchamp**



Animations pour les enfants

Maquillage, sulkys à pédales, structure gonflable, poneys



Tombolas gratuites

Un circuit abbaye et châteaux à gagner et de nombreux autres cadeaux

Invitations à retirer à la mairie



NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à

Mila LIANG née le 15 mars à Rambouillet



PACS

Tous nos vœux à Madame Lorie GOSNET et Monsieur Erwan ROSSE pour leur PACS célébré le 30 mai

OFFRE D'EMPLOI



La mairie de Sonchamp recherche pour la rentrée 2024- 2025

UNE PERSONNE POUR ENCADRER LE TRANSPORT SCOLAIRE

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin de 7h45 à 8h45 et le soir de 16h30 à 17h30

Les tournées se font devant la mairie.

Ce service est rémunéré sur la base du smic.

Si vous êtes intéressé prenez contact avec la mairie : par téléphone au 01 34 84 41 08 ou par mail : mairie@sonchamp.fr



PEUT-ON PROMENER SON CHIEN SANS LAISSE ?

L'obligation de tenir son chien en laisse est une règle fondamentale visant à assurer la sécurité publique et le bien-être de tous.

Même en l'absence d'une obligation légale, les propriétaires de chiens doivent toujours exercer un contrôle sur leurs animaux lorsqu'ils sont en liberté. Cela implique de rappeler son chien en présence d'autres personnes, de l'attacher en croisant d'autres chiens, et de toujours ramasser les déjections de l'animal. **Vous êtes responsables des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.**

Pendant la période du 15 avril au 30 juin, dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières. Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur les bords des cours d'eau, étangs et lacs. Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

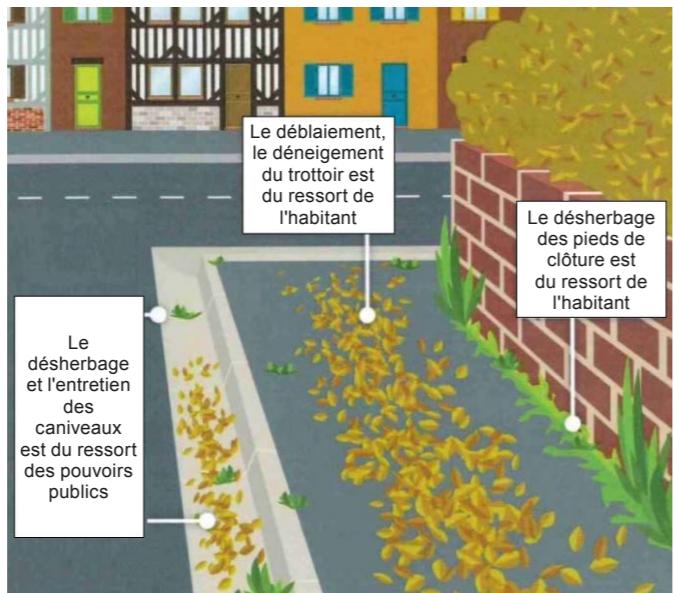
Un chien est considéré divagant lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. **Un chien est aussi considéré divagant** s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres*.

La liberté de votre chien s'accompagne donc d'une grande responsabilité pour assurer la sécurité et le respect de tous.

(*) Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Infos mairie

ENTRETIEN DES TROTTOIRS



L'entretien des trottoirs (désherbage, déblaiement) doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison. cf. l'arrêté permanent prescrivant l'entretien des trottoirs par les riverains de juin 2022.

En cas de d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

TRANSPORTS SCOLAIRES

MODIFICATION DE LA SUBVENTION DU CD78

Le département des Yvelines vous informe d'une baisse importante de sa participation financière au titre de transport « carte Scol'R » nécessaire pour bénéficier d'un circuit spécial scolaire. Cette participation passe de 195€ à 62€ pour les collégiens et de 195€ à 0€ pour les lycéens.

Ainsi cette décision entraîne une augmentation du coût de la carte de 105% pour les collégiens éligibles et de 151% pour les lycéens éligibles.



TARIF DE LA CARTE SCOL'R 2024/2025

| Elèves éligibles | Tarif Scol'R | Participation du CD 78 (uniquement pour les élèves domiciliés dans les yvelines) | Votre participation |
|------------------|--------------|--|---------------------|
| Collège | 337,73 € | 62,00 € | 275,73 € |
| Lycée | 337,73 € | 0,00 € | 337,73 € |
| Junior* | 24,40 € | 0,00 € | 24,40 € |

| Elèves non éligibles | Tarif Scol'R | Participation du CD 78 (uniquement pour les élèves domiciliés dans les yvelines) | Votre participation |
|----------------------|--------------|--|---------------------|
| Collège | 965,89 € | 62,00 € | 903,89 € |
| Lycée | 965,89 € | 0,00 € | 965,89 € |
| Junior* | 965,89 € | 0,00 € | 965,89 € |

*(élève de - 11ans au 31/12/2023 ou fréquentant une école élémentaire)

Ile-de-France Mobilités - CSS 78 - 7, rue des Chantiers - CS 90509 - 78007 VERSAILLES CEDEX
inscription-css78@iledefrance-mobilites.fr

Infos mairie

LES RÈGLES D'URBANISME À SONCHAMP

Le service urbanisme de Sonchamp constate que beaucoup de travaux sont réalisés sans demande d'autorisation.

Des régularisations sont faites par le propriétaire, après coup, mais si les travaux ne sont pas conformes au règlement ou aux avis des architectes des bâtiments de France, cela impliquera des coûts importants pour le contrevenant.

AVANT TOUT DÉBUT DE TRAVAUX CONSULTEZ LE SITE DE LA MAIRIE

RUBRIQUE : <http://www.sonchamp.fr/fr/information/93680/rappel-regles-urbanisme>

Aucune déclaration pour une construction inférieure à 5 m² (surface de plancher et/ou emprise au sol), non cumulable. **Au-delà de 5 m², une réglementation s'applique.**

VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE SI VOUS AVEZ POUR PROJET DE :

- modifier l'aspect extérieur de votre construction,
- de créer, modifier ou remplacer votre clôture et/ou portail,
- de créer, d'agrandir ou de supprimer une ouverture,
- de changer de matériaux ou la teinte des portes, volets, fenêtres,
- d'implanter une piscine, même hors sol, de plus de 10 m²,
- de changer la destination d'un bâtiment,
- de créer de la surface de plancher et/ou d'emprise au sol, de 5m² à 20 m² avec une possibilité jusqu'à 40 m² pour les bâtiments à usage d'habitation dont la surface de plancher cumulée est inférieure à 150 m²
- de créer une véranda, un abri de jardin, une serre, autre annexe (abri à bois, charreterie....).

VOTRE PROJET PEUT ÊTRE SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes de plus de 20 m² :
- sans recours à un architecte si la surface de plancher cumulée est inférieure à 150m².
- avec recours à un architecte si plus de 150m².
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, grange en habitation....)
- le changement d'affectation (garage en habitation, de plus de 20m²),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux de plus de 20m²,

Une fois l'autorisation obtenue auprès de la mairie, vous devez afficher sur votre terrain un extrait de cette autorisation. L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 centimètres.

Cet affichage est obligatoire pour purger le recours des tiers.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.

Si vous êtes situé dans le périmètre de protection de l'église et/ou le site inscrit de la Vallée de la Rémarde, tous les travaux sont également soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires a mis en place la plateforme numérique NetSVE permettant aux demandeurs de déposer et suivre leurs demandes d'urbanisme par la voie numérique.

Cette plateforme est accessible depuis le site de la commune de Sonchamp ([> Cadre de vie > Urbanisme et PLU \[Plan Local d'Urbanisme\] > Dépôt des dossiers d'urbanisme](#)) ou directement depuis l'adresse : <https://netads.rt78.fr:444/NetADS/sve/RT78/>

Pour tout renseignement veuillez contacter le service urbanisme en mairie

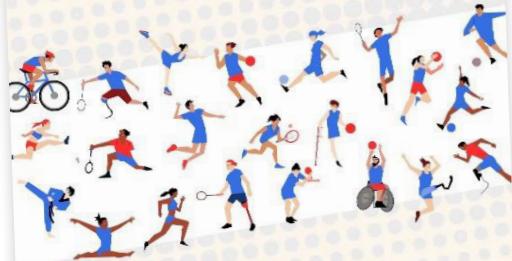
La Bibliothèque

42 rue André Thome - 78120 SONCHAMP
Tél : 01 34 84 45 89
bibliotheque.sonchamp@orange.fr
Catalogue en ligne :
cheminlisant.opac-x.com/Sonchamp

LA NAVETTE DU RÉSEAU PROCHAINES NAVETTES : Les 11 et 25 JUIN et le 9 JUILLET

N'hésitez pas à aller visiter notre site
<https://cheminlisant.opac-x.com/sonchamp>
et faire vos réservations. Celles-ci seront
acheminées par la navette.

VENEZ DÉCOUVRIR
NOTRE SÉLECTION DE
DOCUMENTS SUR LES
JEUX OLYMPIQUES



Bébés lecteurs

Séance le vendredi à 9h30
A la bibliothèque.
Ouvert à tous. Sans inscription.
Gratuit.

Pochaines séances :

21 juin : thème la musique

BABY



École La Genêtier

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

SAMEDI 29 JUIN
à partir de 10h30
À L'ÉCOLE LA GENÊTIÈRE

Tous les enfants
ainsi que leurs
parents sont
attendus pour la
fête de l'école

Programme

10h30 visite de l'école pour les Petites Sections.
11h00 remise des prix des CM2.
11h30 chorale
Apéritif suivi du déjeuner sous forme d'une auberge
espagnole (chacun apporte son repas)
14h00 épreuves d'olympiades



Depuis janvier, nous, les CP et Cm2,
avons travaillé sur un concours, organi-
sé par Yvelines environnement, qui avait
pour thème :

LES OISEAUX DE NOS JARDINS.

Nous devions d'abord compléter un mot
croisé puis réaliser une œuvre sur ce
thème.

Les questions étaient parfois difficiles.
Les CP ont découpé avec minutie l'herbe,
pendant que les CM2 se sont entraînés à
réaliser les oiseaux.

Voici des exemples :

- l'espèce la plus courante est celle à tête noire.
- nourriture préférée des oiseaux à bec assez fort.
- ce nom regroupe plusieurs espèces : charbonnière, bleue, huppée.

Le 21 mai, nous sommes allés à Versailles, au palais des congrès
chercher notre prix. Nous sommes arrivés premier ex-aequo
dans la catégorie double-niveau.

Nous sommes très fiers.



La vie Associative



JUMELAGE

VOYAGE A FRONHAUSEN (Allemagne)

C'est toujours avec le même plaisir que 28 membres de l'association ont pris la route au matin du jeudi de l'Ascension pour rejoindre, durant ce long week-end, nos amis allemands.

Jeudi soir, dès notre arrivée sous le soleil, les conversations reprennent instantanément. Les familles se retrouvent, se racontent tout ce qui s'est passé depuis leur dernière rencontre. D'autres donnent des nouvelles des absents. Les nouveaux font connaissance dans une ambiance très sereine.



Vendredi, tous ensemble, nous avons visité le château de Braufels et une brasserie où nous avons déjeuné sur la terrasse ensoleillée. La fabrication de bière n'a plus de secret pour nous !

Le samedi est libre et permet de se retrouver plus intimement en famille, de toujours plus resserrer l'amitié qui nous lie.

Le soir, nous nous retrouvons dans une salle des fêtes pour la soirée officielle (déjà la dernière pour cette année). Après les discours des deux maires «jumelées», Claudia Schnabel et Ysabelle May-Ott, la remise du cadeau de remerciement, nous dînons copieusement autour d'un buffet d'excellents mets locaux.

Puis, la soirée musicale et dansante prend ses droits jusqu'à tard dans la nuit !

Dimanche matin, il faut reprendre la route de retour. Les au revoir et embrassades durent, mais il faut se résoudre à se séparer avec le désir de se revoir l'année prochaine toujours avec le même plaisir !

TSCHÜSS UND BIS BALD



La vie Associative



LE COMITÉ DES FÊTES DE SONCHAMP

vous propose une sortie au Théâtre des Variétés

DIMANCHE 3 NOVEMBRE

"UNE IDÉE GÉNIALE"

Pièce de Sébastien CASTRO

Le montant de la participation est de 50€ pour les sonchampois et 55€ pour les extérieurs

Pour le bon déroulement de cette journée, et la réservation auprès de l'organisateur nous vous demandons de vous inscrire le plus rapidement possible, **pour le 30 SEPTEMBRE 2024** (délai impératif)

B. MALNOU : Tél : 06.77.94.01.87
Louise CAILLAUD 06.60.79.38.81

BULLETIN D'INSCRIPTION

À déposer dans la boîte à lettre de Mme MALNOU 89, rue A. Thome Sonchamp, accompagné impérativement de votre règlement, chèque libellé au nom du COMITE DES FETES.

NOM

PRÉNOM

TÉL. :

MAIL :

Nombre de personnes adultes :

x 50 € =

x 55 € =

TOTAL = _____ Euros

LIEU DE MONTÉE

(cocher la case correspondante)

SONCHAMP à 14h

LA HUNIERE à 14h10

GREFFIERS à 14h15

LES COMPAGNIES DE L'ASSOCIATION SONCHAMPOISE 6ème ART



Depuis la rentrée 2023-2024, il n'y a pas une, ni deux, mais trois Compagnies amateurs de danse, rattachées à l'association 6ème Art de Sonchamp. Les élèves qui intègrent ces compagnies ont une forte envie d'évoluer et de s'épanouir à travers cet art, et de partager cela entre eux, mais aussi avec d'autres passionnées de danse en dehors de l'association. C'est pour cela qu'ils se produisent plusieurs fois par an dans des rencontres chorégraphiques, des démonstrations, puis des concours. Les Compagnies de 6ème Art sont encadrées par des chorégraphes, elles-mêmes danseuses et professeures de danse. Elles créent les « shows » que les élèves vont présenter, mais il n'est pas rare que ces élèves-danseurs-interprètes soient également aussi un peu chorégraphes de ces shows. Être en compagnie, même amateur, demande de la rigueur, l'envie de progresser dans sa danse et de suivre au minimum 3-4 h de cours par semaine. Mais c'est aussi une formidable expérience de partage d'une même passion, de convivialité, de plaisir, le tout avec une envie très très forte qui domine dans la tête de ces danseurs et danseuses : monter sur scène !

La présence des parents et familles est un soutien incontournable pour gérer et accepter les répétitions supplémentaires et les déplacements de tout ce petit monde. Mais quel plaisir de les voir aussi heureux et épanouis ! On en oublie les après-midis passées à attendre dans les voitures !

Depuis 2014, co-existent 2 compagnies de Hip-Hop initiées par Sandrine GUILHEM, et que vous avez déjà suivies à travers ce journal. Aujourd'hui, nous avons d'une part la 3^e génération des Melting'Kidz, formée en septembre dernier et dirigée par Emma GIRY. Et d'autre part, après avoir dansé ensemble depuis 2018 comme Jeunes Pousses, puis Melting'Kidz, la 2^e génération des Melting'Skills vient de se former sous la direction de Justine LAMBIN. Et enfin, la professeure de 6^e Art, Mélina CASTIN, a créé la compagnie de danse Modern « A corps et accords » : elle regroupe des élèves mineures et des mamans... Vous allez forcément entendre parler maintenant... :)

Ces 3 compagnies se sont retrouvées à l'occasion de Scènes Ouvertes à Morsang-sur-Orge le 23 mars 2024. Les Melting'Kidz ont également fait et vont faire plusieurs prestations de démonstrations à Ponthéval et Rambouillet. Les Melting'Skills ont poursuivi leur participation à des concours en région : House of Crew de Ste Geneviève-des-bois en novembre (2^e prix), concours Cohézion de Tigery en décembre (pas de podium) et Battle Chorégraphique de Saint Quentin en Yvelines en mars où ils sont arrivés 1^{ers} !!! La suite en juin. Quant à la Cie A corps et accords, elle participera aux rencontres chorégraphiques de St Cyr l'Ecole et au Gala de l'usine à Chapeaux en juin.

Un grand merci à Emma, Justine et Mélina de permettre à ces élèves de vivre toutes ces expériences : sans votre investissement et votre générosité, tout cela serait impossible. Merci aux parents et familles qui suivent cette aventure au côté de leurs enfants, frères, sœurs, mamans et de nos professeures. Bravo aux élèves, on ne se lasse pas de vous avoir sur scène, on attend les prochaines avec impatience !

Valérie Fortuna, présidente de 6ème Art



Ça se passe à Sonchamp

SORTIE D'ALBUM / CONCERTS



Le 14 juin, sortie du nouveau CD de **Jean-Charles Gandrille**, compositeur sonchampois, l'intégrale de ses *Trios pour violon, violoncelle et piano*.

Il a été enregistré en juillet 2023 à l'église de Sonchamp.

Programmation des concerts

Samedi 8 juin 20h30
Église Ste Bernadette de Rambouillet

Dimanche 9 juin 17h30
Église du Perray-en-Yvelines

Vendredi 4 octobre 2024
Collège des Bernardins, Paris.

ÉCOLE "ON PRÉFÈRE JOUER" DES SPECTACLES À VOIR !



Cette année encore, l'école On préfère Jouer présente ses créations : des spectacles d'aventure et d'enthousiasme, et ça se passe à Sonchamp !

La billetterie est ouverte à tous pour 9 magnifiques spectacles.

Les places partent vite, pensez à réserver sur le site www.onpreferejouer.fr

Les élèves-comédiens auront grand plaisir à vous montrer leur travail !



Christophe Beuzer - sax ténor & soprano/flûte
Thomas Varret - guitare
Olivier Aubert - Vibraphone
Jérôme Lacoux - basse
Guillaume Guet - batterie
Marion Linares - vocal

"Un répertoire inspiré de l'univers de l'immense guitariste Pat Metheny, une musique lumineuse, colorée et rayonnante, à la fois intuitive et sophistiquée qui porte avec légèreté l'imagination vers les grands espaces"

MINUANO SEXTET
- TRIBUTE TO PAT METHENY -
christophebeuzer.wixsite.com/music

Ça s'est passé à Sonchamp

MARCHÉ AUX PLANTES DU 5 MAI 2024 • 4^{ème} ÉDITION



Pour les amateurs de jardinage ou simplement à la recherche d'un peu de verdure pour égayer leur intérieur, notre marché aux plantes est devenu un véritable rendez-vous, un lieu d'échange et de partage où chacun peut trouver son bonheur parmi une multitude de végétaux. La plupart des plantes exposées proviennent de dons de particuliers mais aussi de professionnels comme les rosiers offerts par le rosieriste-obtenteur André Eve.

Notre marché aux plantes est le reflet d'un engagement en faveur de la nature et de l'environnement, en favorisant la consommation de plantes locales et de variétés adaptées au climat régional et aussi en faveur des plus démunis car les recettes sont reversées intégralement au CCAS (Centre communal d'action sociale). Vous êtes venus nombreux malgré une météo maussade et nous vous remercions pour votre soutien.

Merci aussi à tous les bénévoles, membres du CCAS ou non, pour leur investissement. Nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine et si vous pouviez rapporter vos pots vides en mairie, ils seront vite réutilisés pour l'édition n°5 du marché aux plantes !

Agenda et petites annonces

LE RÈGLEMENT DES PETITES ANNONCES est consultable sur le site www.sonchamp.fr. Merci d'en prendre connaissance avant toute demande de publication.

9 JUIN - ÉLECTIONS EUROPÉENNES

N°1 salle des fêtes de la mairie 42 rue André Thome
N°2 gymnase rue des fours à chaux (le bourg)

20 JUIN - VOYAGE DES SENIORS

Inscriptions à partir du 15 mai 2024

22-23 JUIN - OLYMPIADES INTERVILLAGES

au stade du vieux moulin à Rambouillet

Inscrivez-vous auprès de la mairie pour constituer notre équipe !

29 JUIN - FÊTE DE L'ÉCOLE

...

7 SEPTEMBRE - FÊTE DU VILLAGE

FORUM DES ASSOCIATIONS à partir de 14h

BBQ ET FEU D'ARTIFICE à partir de 19h



Avec **YES+**,
la solidarité c'est toute l'année !

SENIORS À PARTIR DE 60 ANS

Vous souhaitez recevoir des visites ou appels de convivialité ? Bénéficiez gratuitement du dispositif YES+ !

Une question ? Contactez Allô Autonomie au 0 801 801 100 (appel gratuit)

JEUNES ENTRE 18 ET 25 ANS, VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

À la recherche d'une mission rémunérée solidaire et enrichissante ?

Devenez agent de convivialité et rendez visite à des personnes âgées !

Ne pas jeter sur la voie publique

INSCRIPTIONS : oyesplus.fr

Besoins de plus de renseignements ?
Contactez-nous par mail à l'adresse yesplus@yvelines.fr

Autonomie
Agence interdépartementale Yvelines et Hauts-de-Seine



Yvelines
Le Département

RECHERCHE TERRAIN

RECHERCHE À LA VENTE, TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE entre 4000m² et 1,5ha, à moins de 10 minutes de Sonchamp. Prix à discuter ensemble.

Tél : 06 60 07 20 74

À LOUER

TENTE DE RECEPTION BLANCHE Dim. : 4 m x 8 m avec structure acier solide. Prévoyez à l'avance vos fêtes en extérieur, cette tente est très pratique par tous les temps et facile à monter à 2 ou 3 pers. Très spacieuse et d'une surface de 32 m², elle peut contenir aisément plus de 25 personnes à table ou en cocktail. Les 4 rideaux sont amovibles individuellement pour permettre la circulation d'air. Disponible à Greffiers.

TARIF : 140€ le week-end (du jeudi soir au Lundi soir). Acompte de 80€ pour confirmation de réservation. Caution demandée : 300€.

Tél : 06.86.56.91.48 ou domibaptiste@yahoo.fr

Animation icon day

Venez découvrir et profitez d'un moment de détente par le soin capillaire cryothérapie pour obtenir une chevelure de rêve avec pleins de surprises shampooing et coiffage offert

chez Delphine coiffure

47 rue André Thome à Sonchamp
sur rendez-vous au 07 82 09 38 51

Réflexologie
Massages
Senteurs

» En Festival «

Chrystelle Chaudé

sur tél 06 76 90 19 55

www.chrystellechaude.com

22 bis rue des Vallées

78120 Sonchamp

Nouveauté - Olfactothérapie

Synergie d'huiles essentielles
70€ au lieu de 80€
(séance 1h30)

Reflexologie Plantaire

Sud-Africaine
45€ au lieu de 55€

Massages Ayurvédiques

Pieds - Kansu
45€ au lieu de 55€

Dos & Visage
40€ au lieu de 50€

Corps & Visage - Abhyanga
55€ au lieu de 65€

du 10 Juin
au 15 Juin

Ambassadrice du Bien Naître

Accompagnante en Périnatalité



CLOTHILDE JAMET

Infirmière - Titulaire du DE Infirmier

Tél : 06 33 05 01 06

clothilde.grainesdedouceur@gmail.com

Insta : clothilde.grainesdedouceur

Facebook : Graines de douceur

www.grainesdedouceur.com

Thalasso/Thérapeutique Bain Bébé, de "Le Bain de Sonia", (Praticienne certifiée)

Hypno Bien Naître

Massage Femme Enceinte - Massage Jeune Maman

Rituel Rebozo

Massage facial Kobido

Soutien à l'Allaitement

Massage Bébé - Réflexologie Bébé Emotionnelle

Monitrice de Portage

Accompagnement sur le Sommeil de Bébé - Accompagnement Parental